

# ***SAUSSENS***



***Bulletin 2017***

2013-2014

# Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

En ce début d'année 2017 je vous présente mes meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit pour chacun d'entre vous porteuse de joie, de réussite tant professionnelle que personnelle, et surtout une santé de fer.

L'année 2016 a été marquée par des évènements tragiques et lourds de conséquences pour notre pays et nos consciences.

Restons attentifs, attentifs à notre savoir-vivre, que des petites choses et détails puissent maintenir cette ambiance de village que nous connaissons et qu'il soit un endroit où il est agréable de vivre.

Pour l'Equipe Municipale l'année 2016 a été axée sur l'Assainissement du village. Toutes les études réalisées nous ont conduits à faire le choix de l'Assainissement Autonome pour tous.

L'année 2017 sera consacrée essentiellement à la poursuite de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, tâche périlleuse car il s'agit d'envisager ce que sera notre Commune dans 10 à 20 ans.

Concernant les travaux d'investissements, il nous faudra sans doute fixer des priorités du fait de la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat et des subventions avec comme objectifs l'amélioration de votre quotidien et votre sécurité.

Je remercie mes collègues élus pour leur implication, leur aide et leur soutien.

Je remercie notre secrétaire qui a toujours à cœur d'accomplir son travail dans l'intérêt et aux services de nous tous.

Merci aux commerçants, artisans, entrepreneurs et agriculteurs. Nous avons besoin de votre activité, de votre savoir-faire pour la vitalité de notre Commune et le bien-être de ses habitants.

Merci au Comité des fêtes et à toutes les Associations qui participent à la vie du village et contribuent à tisser le lien social qui fait tant défaut de nos jours.

Pour terminer, et en m'inspirant de la citation de Georges Bernanos qui disait :

"L'avenir est quelque chose qui se surmonte : on ne suit pas l'avenir, on le fait!"

... je vous souhaite à tous une année apaisée, une année solidaire, une année d'optimisme en faisant confiance aux lendemains.

Maryse MOUYSET

## *Travaux réalisés en 2016*

Au cours de l'année écoulée, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection du sol du secrétariat et de la salle du conseil
- Rénovation de certains points lumineux
- Etude sur la dénomination des rues et la numérotation des maisons
- Voirie : Réfection du chemin Côte Notre Dame / en Ramondé et création d'un fossé  
Route de Francarville : Réfection de la chaussée de la limite Bourg St Bernard/Saussens à la limite de Francarville (lieu-dit le Griffoulet).

## *Travaux et investissements prévus en 2017*

- Dénomination des rues et numérotation : Pose des plaques de rues et numéros
- Exutoire pour l'évacuation des assainissements autonomes dans le centre village
- Reprise du PLU
- Assainissement autonome de la salle des fêtes, de la mairie et du logement communal
- Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap, mise aux normes des toilettes publiques
- Etude pour la sécurisation du centre du village
- Voirie : Chemin Isoule (le pont et une partie du chemin)

# *Matinée de citoyenneté du 17 novembre 2016*

Au cours de la matinée de citoyenneté du 17 novembre 2016, quelques travaux ont été réalisés :

- Dalle du local poubelle chemin des Forges (les blocs posés ultérieurement et formant les murs ont été gracieusement fournis par M. RIEUSSEC et posés par quelques riverains)
- Nettoyage de la salle des fêtes et de l'entrepôt,
- Débroussaillage du sentier communal et des abords de la ferme du Cypès

Les volontaires ont été nombreux et c'est avec satisfaction que nous avons pu constater la présence parmi nous de nouveaux Saussinois.

Cette matinée très réussie s'est terminée par un déjeuner convivial.



# *Assainissement*

Après de nombreuses études, il s'avère que l'assainissement collectif ne peut pas être réalisé.

Dans un premier temps, la station d'épuration devait être construite à la Sablière. Cette étude avait englobé la population de la clinique, qui représentait 80 équivalents habitants, ainsi que la création d'un lotissement d'une quarantaine de maisons dans le secteur de la station.

Compte tenu de la cessation d'activité sur notre commune de la clinique en 2011, la municipalité a été dans l'obligation de faire réévaluer cette étude par le SMEA31 (syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement), à qui la commune a délégué la compétence. Il est à rappeler que toutes les études ont été financièrement prises en charge par le SMEA31.

Cette nouvelle étude a fait apparaître un coût de réalisation trop important pour être supporté par la commune et un coût du m<sup>3</sup> d'eau assaini trop élevé pour les foyers concernés. Cela impliquait également que toutes les futures constructions (une vingtaine à l'horizon 2030 que nous autorise le SCOT du Pays Lauragais (Schéma de COhésion Territoriale)) soient concentrées dans le secteur de la future station.

Après l'achat de la propriété du Cyprès, la municipalité demandait au SMEA31 de réaliser d'autres études avec d'autres positionnements de la station d'épuration.

Le projet était quasiment abouti quand de nouvelles lois sur l'environnement ont réglementé l'implantation des stations d'épuration, à savoir : 100 mètres des habitations existantes ou à venir.

La réalisation de la station était donc compromise du fait que plusieurs habitations se trouvaient à proximité de la zone concernée. Nous avons eu d'ailleurs, à ce titre, connaissance du mécontentement de certains riverains.

En dernier recours, une étude a été demandée au SMEA31 pour relier uniquement les maisons du centre village à un système d'assainissement collectif. Là encore, nous nous sommes heurtés à une impossibilité tant technique que financière, puisque ce dernier scénario s'est avéré être le plus coûteux.

Pour information, le nombre d'habitations du village concerné par les difficultés d'assainissement autonome est d'une quinzaine. Après le dernier contrôle effectué par le SPANC Cœur Lauragais, il résulte que pour la moitié d'entre elles, seules des améliorations sont à apporter aux systèmes existants, l'autre moitié devant revoir totalement les installations.

Au regard de tout ce qui précède, le Conseil municipal a, par délibération en date du 4 juillet 2016, décidé d'abandonner le projet d'assainissement collectif.

## *Plan Local d'Urbanisme*

Le choix de l'assainissement étant à présent arrêté, le PLU peut être repris.

Compte tenu du retard pris, la municipalité a pour objectif prioritaire de mener cette étude à son terme.

# Communauté de Communes Terres du Lauragais



Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, le Préfet de Haute-Garonne a décidé, malgré l'opposition de la majorité des communes de Cœur Lauragais, de la fusion des Communautés de communes Cœur Lauragais, Cap Lauragais (Villefranche de Lauragais) et Coloursud (Nailloux) pour créer une nouvelle entité sous le nom de Communauté de communes des TERRES DU LAURAGAIS.

La Communauté de communes des Terres du Lauragais regroupe 58 communes, pour une population totale de 37500 habitants. Son siège est prévu à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS. Une antenne est conservée à Caraman dans les locaux de l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais.

## **Les coordonnées restent les mêmes :**

Communauté de communes Terres du Lauragais – Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460  
CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 – Email : [accueil@coeur-lauragais.fr](mailto:accueil@coeur-lauragais.fr) – (Site internet : [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr))

## **PERMANENCES :**

Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 05.62.18.42.80 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h00 – Fermé l'après-midi.

## **Conseillers Départementaux :**

Vous pouvez venir les rencontrer lors de leurs permanences à Caraman, les jeudis matin de 10h à 12h

## **Avocats :**

En consultation gratuite tous les deux mois de 10h00 à 12h00 : les jeudis :

05/01/2017 02/03/2017 04/05/2017 06/07/2017 07/09/2017 02/11/2017

## **Tutelle Familiale :**

Des consultations destinées aux représentants familiaux et aux personnes désirant s'informer sur l'ouverture d'une mesure de protection sont dispensées par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en accord avec le Tribunal d'Instance de Toulouse. Pour prendre rendez-vous, contacter la Communauté de communes au 05.62.18.42.80 –

En consultation gratuite tous les deux mois de 10h00 à 12h00 :

les jeudis : 02/02/2017 06/04/2017 01/06/2017 03/08/2017 05/10/2017 07/12/2017

# Communauté de Communes Terres du Lauragais (suite)

## **PERMANENCES (suite):**

### **CAF :**

Un travailleur social de la CAF assure une permanence à Caraman tous les 15 jours, le **mercredi de 14h à 16h30** sur rendez-vous en téléphonant au 06.18.01.26.88.

### **MSA :**

Les permanences de la MSA ont lieu **tous les mardis** à Caraman : le matin sans rendez-vous de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 16h : Tél : 05.61.10.39.20

### **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

Communauté de communes Terres du Lauragais – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 (spanc.coeurlauragais@orange.fr)

## **Ecole et Centre de Loisirs**

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Gauré, Vallesvilles, Bourg Saint Bernard et Saussens.

Il est à noter que la commune de Gauré quitte le RPI à la rentrée 2017. De ce fait, les enfants seront scolarisés à Vallesvilles ou Bourg St Bernard.

La participation 2016 aux frais de fonctionnement de la Commune de SAUSSENS se décompose comme suit :

- 13 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard pour un montant de 11.609 € (893 € par enfant).
- Aucun élève à l'école de Vallesvilles en 2016
- 8 élèves à l'école de Gauré pour un montant de 5.112 € (639 € par enfant).

Les prestations du centre de loisirs de Bourg Saint Bernard sont assurées par le « Centre Loisirs Education et Citoyenneté » dont le siège social est basé à Toulouse. Il accueille de plus en plus d'enfants, âgés de 3 à 12 ans, appartenant au RPI, tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances à l'exception de Noël et du mois d'Août.

La participation de la Commune de Saussens au fonctionnement du centre de loisirs pour l'année 2016, s'élève à 535 € (cette part vient en complément de la participation des parents).

Depuis la création des nouveaux rythmes scolaires, de nombreuses activités ont été mise en place à Bourg St Bernard et à Vallesvilles. Il est à noter que la grande majorité des enfants y participe.

# Un peu d'Histoire...

A l'occasion du recensement effectué sur notre commune depuis le 19 janvier 2017 par notre secrétaire, voici comment se décomposait la population de Saussens en 1876...

**Dénombrement de 1876.**  
 Garçons, 39. - Hommes mariés, 50. - Veufs, 4. - Filles, 40. - Femmes mariées, 49. - Veuves, 8. - Total général: 190 habitants, 72 au village et 118 épars. - Nombre de maisons, 22.

**Dénombrement de 1881.**  
 Le dénombrement de 1881 donne 181 habitants, 43 maisons.

Etat présent de la population de la Commune de Saussens

Population épars	- - -	103
Hameau des Truilles	- - -	14
Village	- - - - -	50
	Total	167

De 1881 à 1885 la population de la commune a donc diminué de 14 habitants.

au point de vue des professions, elle se décompose ainsi:

Propriétaires	- - - - -	2
Professions libérales	{ Curé 1 Instituteur 1	2
Commerçants	- - - - -	2
Chefs d'ateliers	- - - - -	2
Employés	- - - - -	1
Retraités	- - - - -	2
Gardes particuliers	- - - - -	1
Artisans particuliers	- - - - -	1
Agriculteurs	- - - - -	154

La commune de Saussens est une des plus petites de la Haute-Garonne. L'Administration supérieure devrait tendre à diminuer le nombre des petites Communes, à les grouper entre elles à les rapprocher et à les confondre. Vers 1881, les communes de Laclaye de Lunet et de Saussens formaient la mairie de Saussens. Ce serait, peut-être avantageux, de rétablir l'ancien état de choses.

Source : Archives du Conseil Général de Haute-Garonne, Monographie communale de Saussens (page 6) par Camboulives (1885)

# Infos Municipales

## **Secrétariat de Mairie :**

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD :

Veillez noter les permanences du secrétariat :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Fax : 05.61.24.66.79 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

**Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.**

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

## **Salle des fêtes :**

Un forfait de 50 € est demandé aux habitants de la commune pour la réservation de la salle des fêtes.

## **Bibliothèque :**

La bibliothèque de Bourg St Bernard a été transférée à l'ancienne école de Roques. Elle est ouverte gratuitement aux habitants de Saussens.

Horaires : Le samedi de 10h à 12h ; le reste du temps en téléphonant au 05.61.83.63.75.

## **Entretien des espaces Verts :**

Suite à l'augmentation conséquente de la mise à disposition du personnel de la Communauté de communes Cœur Lauragais, le Conseil Municipal a décidé d'abandonner ce service.

Depuis septembre 2016, l'entretien des espaces verts est confié à l'entreprise de Saussens, LES JARDINS DE L'AVENIR.

## **Collecte des Encombrants :**

La collecte d'encombrants n'étant plus assurée à date préétablie comme par le passé, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'une collecte soit organisée, environ dans les 2 mois suivant la demande.

**Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.**

## **Ordures ménagères**

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères.

**Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

## **Déchetterie :**

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## ***Elections 2017 :***

En 2017, auront lieu deux grandes échéances électorales : les élections présidentielles et les élections législatives.

Les dates prévues pour les deux tours de chacune des élections sont les suivantes :

- Elections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour le 23 avril 2017 ; 2<sup>ème</sup> tour le 5 mai 2017 ;
- Elections législatives : 1<sup>er</sup> tour le 11 juin 2017 ; 2<sup>ème</sup> tour le 18 juin 2017.

A ce titre, la municipalité tient à remercier l'association des Kangourous 31 pour les panneaux électoraux qu'elle a réalisés et offerts à la Mairie.

## ***ETAT CIVIL : Ce qui change en 2017***

### ***Cartes d'identité :***

Suite à la réforme des préfectures intitulée Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), la mairie de Saussens ne sera plus en mesure d'instruire les dossiers de demande de carte nationale d'identité (CNI).

En effet, seules 26 communes du département sont équipées de systèmes de téléprocédures garantissant la collecte sécurisée des empreintes numérisées pour les demandes de passeport.

**A compter du 6 mars 2017**, toute demande de CNI devra être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant de ce dispositif, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur dans le département.

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport devrait être possible prochainement sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### ***Le changement de prénom :***

La loi du 18 novembre 2016 octroie aux mairies de nouvelles compétences et notamment, celle relative au changement de prénom. Toute personne pourra donc demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom.

La demande sera remise à la mairie du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, la demande sera remise par son représentant légal.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms pourra également être demandée.

Peu importe la demande, si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement personnel sera requis.

La décision de changement de prénom devra être inscrite sur le registre de l'état civil.

# *Les Commerces et Entreprises de notre Village*

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie  
CREMADES Eric, Parqueteur  
FRANCE AGRI SERVICES  
LA FERME DES MIRGOUS  
LCB, LAURENT CREATION BOIS  
LES JARDINS DE L'AVENIR  
SARL SUN.MA  
SAUSSENS SERVICES – Superette PROXY  
TRANSPORTS SAYSSAC  
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC

## *Assistants maternelles agréées :*

Mme Cécile FONTES  
Mme Florence ISART  
Mme Gisèle ROQUIER

## *Etat Civil 2016*

### *Bienvenue à :*

Margot CREMADES  
Ludmila HERNANDEZ CRUZ LICHT  
Deva Harper PIETRI  
James VIOU

### *Tous nos vœux de bonheur à :*

M. Julien ARRIBAS et Mlle Marianne AVERSENQ  
M. Aurélien GOURDEAU et Mlle Cécilia BARROS  
M. Didier MACADRE et Mlle Nadine FOGLIA

### *Nos sincères condoléances aux familles de :*

Mme FONTES Emma, née BRUGNERA,  
M. AVERSENQ Louis, ancien maire de Saussens

# Infos pratiques

## **Horaires Bus :**

Ligne 81 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : 06h34 le mercredi, 08h05 du lundi au vendredi et 13h45 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et 17h21 et 19h01 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Bus BALENT : ligne 951

Saussens/Toulouse	06h45	07h45	10h41	12h16	13h01	17h01	18h22
Toulouse/Saussens	07h12	08h53	10h04	13h12	17h00	18h10	20h27

## **Les transports à la demande :**

Ce service est destiné aux habitants du territoire de l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 1.90 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille au 06.84.52.82.26.

## **Le portage des repas :**

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,40 € par repas livré).

## **Les crèches à disposition :**

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –  
Tél : 05.61.83.50.95

## **Le Relais d'Assistantes Maternelles :**

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

## **La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :**

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

## **Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :**

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

# *Association Les Kangourous 31*

Chers Adhérents, Chers Tous,

L'équipe des Kangourous 31 est heureuse de vous présenter les vœux pour cette année 2017.

L'Association entend poursuivre et développer ses activités plus largement pour satisfaire les habitants de Saussens. Un encouragement à continuer le travail engagé par les bénévoles pour s'ouvrir encore un peu plus sur l'extérieur.

Nous remercions la Mairie de Saussens qui en plus de son soutien nous apporte une aide précieuse.

Nous espérons ainsi satisfaire votre curiosité et vous souhaitons d'ores et déjà de très belles rencontres au sein des Kangourous 31.

Pour nous rejoindre :

SECTION GYM : Tél. : 06 28 70 29 06

SECTION DANSE : Tél. : 06 10 32 67 03

Le Président, Gabriel FONTES

## *Comité des Fêtes*

Les membres du Comité des Fêtes se joignent à moi pour présenter à tous les Saussinois nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2017.

Le Président, Jérôme FONTES

## *Association Notre Dame*

L'Association « Notre Dame de Saussens », a été créée au mois de Mai 2015.

L'ensemble du bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

L'Association, a pour but, la sauvegarde et l'embellissement de l'ensemble du sanctuaire de Notre Dame et de l'église Saint Marie.

Nous avons au cours de l'année 2016, effectué quelques travaux d'embellissement avec la restauration des deux statues de la Vierge.

Lors des messes mensuelles pour les fêtes de Marie, l'Association vend à la sortie : gâteaux, viennoiseries, sachets de senteur, etc... L'argent récolté servant en totalité à l'embellissement du sanctuaire. Il faut aussi noter que si l'association est à caractère religieux, nombre des personnes qui aide au nettoyage, aux travaux, à la confection de gâteaux, n'est pas spécialement porté sur le religieux. Ainsi toute participation est la bienvenue et nous avons obtenu du service des impôts, le droit de donner la possibilité aux donateurs et adhérents de défiscaliser leurs dons et cotisations (pour 66% du versement).

Vous pouvez consulter le site internet [www.notredamedesaussens.fr](http://www.notredamedesaussens.fr), et trouver toutes les informations sur l'Association, le sanctuaire, le secteur paroissial CARAMAN-REVEL ainsi que sur notre commune.

Très bonne année 2017 à vous tous.

La Présidente, Lydie RIEUSSEC

# *Fête de Noël 2016*



*Lors du traditionnel repas de Noël, le Père Noël avait des cadeaux dans sa hotte pour le plus grand bonheur des enfants du village.*



*Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017*

